



Seules Terre et Mer

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Affiché le 2 avril 2021

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer se réunira en séance le :

JEUDI 1^{er} AVRIL 2021 à 18H30

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 cette séance aura lieu

en visioconférence

(Uniquement pour les conseillers communautaires)

Un nombre maximal de 7 élus pourra être autorisé par le Président à se rendre au siège de la communauté de communes, salle du conseil, 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules.

Caractère public de la séance - dispositif crise sanitaire : - Port du masque obligatoire et public obligatoirement assis et limité à 1 personne et 3 correspondants de presse (loi n°2020-1379)

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 18 mars 2021
- 2) Comptes de gestion et comptes administratifs 2020 (projets de délibération n°2021-031 à 2021-033)
- 3) Budgets primitifs 2021 (projets de délibération n°2021-034 à 2021-046)
- 4) Réalisation d'un emprunt pour le budget annexe Eau Potable (projet de délibération n°DEL2021_047)
- 5) Syndicat Mixte de la Seules et de ses Affluents : Modification des statuts (projet de délibération n°DEL2021_048)
- 6) SMAEP du Vieux Colombier : Intégration de STM (projet de délibération n°DEL2021_049)
- 7) Maintien de la semaine scolaire à 4 jours (projet de délibération n°DEL2021_050)
- 8) PSLA de Creully sur Seules : Plan de financement et demande de subventions (projet de délibération n°DEL2021_051)
- 9) Compte-rendu des décisions prises au titre de l'Article L.5211-10 du CGCT

LE PRESIDENT DE
SEULLES TERRE ET MER



Thierry OZENNE

